



Janvier 2022 : un changement de méthode de suivi des particules

En ce début d'année, le suivi des particules connaît un important changement. En effet, les comparaisons des capteurs avec des appareils de mesures homologués ont montré que les algorithmes de correction des données pouvaient produire des valeurs élevées en cas d'humidité faible notamment et que les données brutes étaient globalement satisfaisantes en moyenne. Par conséquent, l'utilisation des données brutes a été décidée. De nouveaux procédés de validation sont donc désormais mis en place. Ce choix aura pour conséquence toutefois d'invalider plus de valeurs quand l'humidité relative est très forte (supérieure à 95%).

Décompte mensuel des dépassements de seuils

Pour rappel, voici les seuils actuellement utilisés :

Pour les PM10 :

- Seuil d'information* à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière.
- Seuil de surveillance à 70 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire.
- 35 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière. Il s'agit de la concentration à partir de laquelle la qualité de l'air est considérée comme médiocre.

Pour les PM2,5 :

- Valeur cible** : 20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière.

Dans les tableaux, les chiffres entre parenthèses indiquent, parmi les dépassements enregistrés, ceux survenus les week-ends et durant les plages horaires 20h-6h (non travaillées). De plus, bien que les seuils concernent des moyennes journalières, un décompte des dépassements en moyenne horaire est également réalisé car ce pas de temps permet la prise en compte des éventuels événements ponctuels sur les chantiers.

*Seuil d'information et de recommandation

Niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles de la population rendant nécessaires des informations immédiates et adéquates.

**Valeur cible

Niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère fixé dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble, à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné.

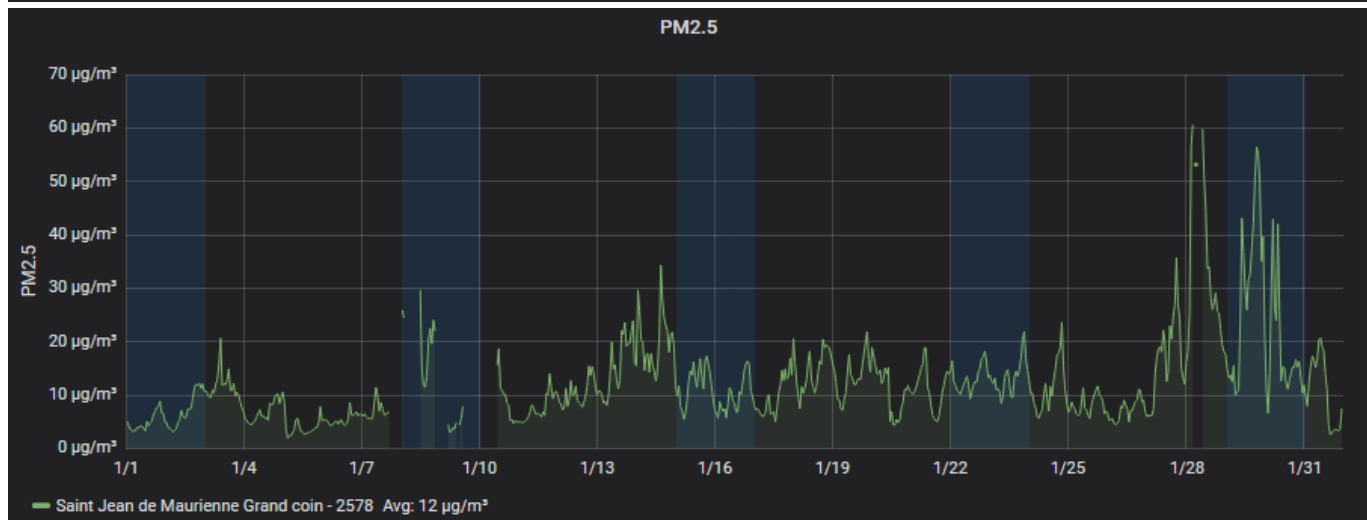
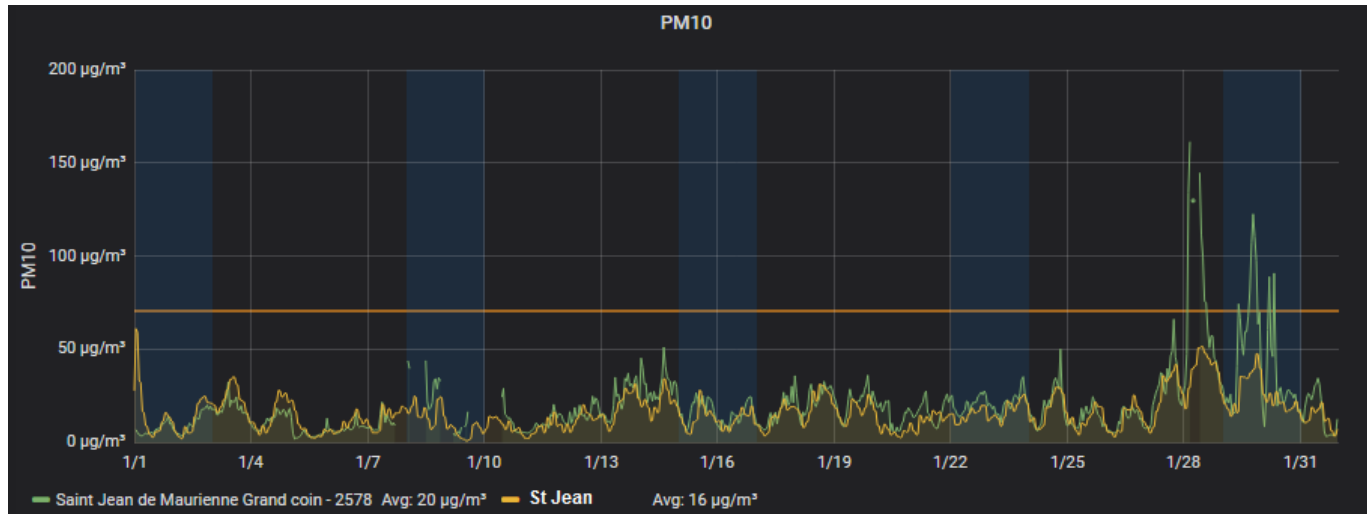
Avertissements :

Dans le cadre du suivi de la qualité de l'air autour des chantiers, la technologie utilisée est celle du **microcapteur** de qualité de l'air. Cette technologie est différente de celle des analyseurs des stations de référence du réseau d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, calibrés pour répondre aux exigences réglementaires de surveillance de la qualité de l'air. Les comparaisons aux seuils réglementaires sont donc effectuées à titre indicatif.

Par ailleurs, les résultats présentés ici peuvent faire l'objet d'invalidation a posteriori. Dans ce cas, le présent bulletin n'est pas republié. ATMO Auvergne-Rhône-Alpes et TELT ne peuvent être tenus pour responsables de l'interprétation décontextualisée qui pourrait être faite du présent document.

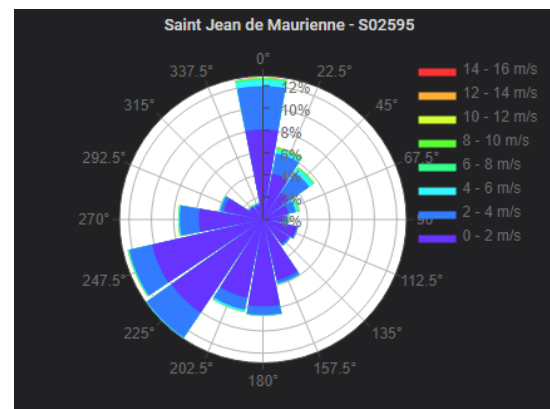
Bilan mensuel par secteur

Secteur Saint-Jean-de-Maurienne

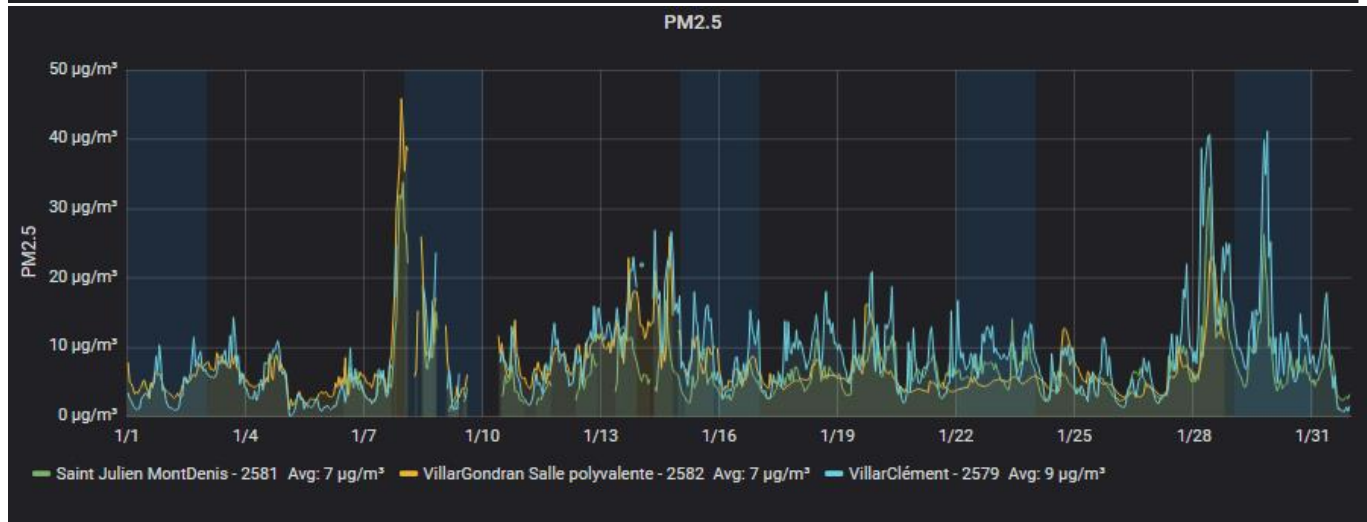
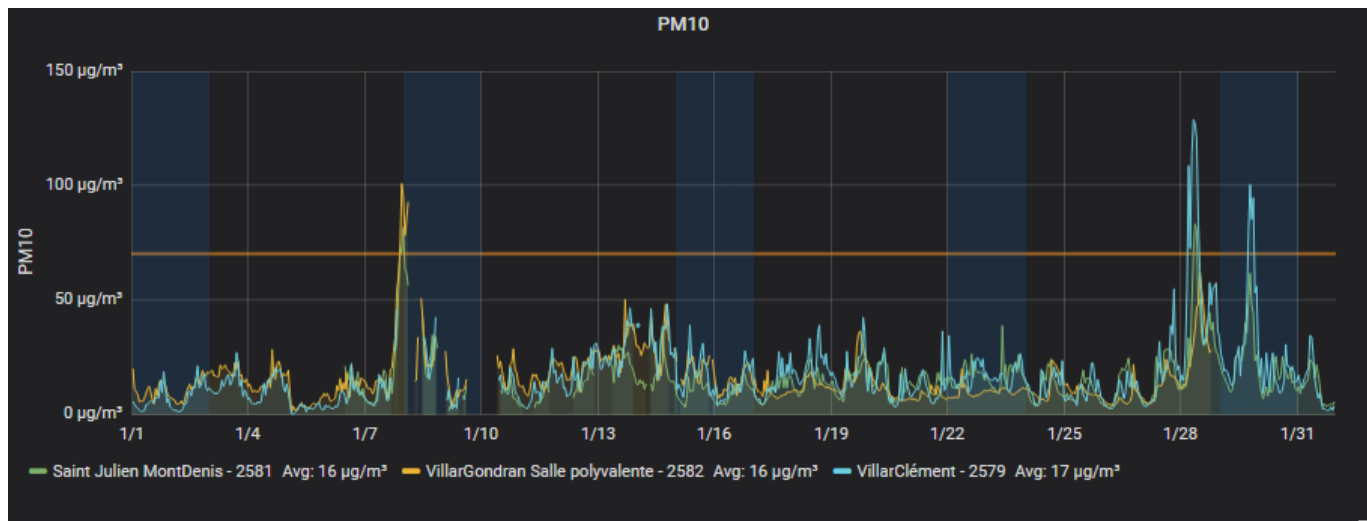


Sur le secteur de Saint Jean de Maurienne, les concentrations sont restées éloignées du seuil de surveillance la plupart du temps. Des dépassements furent enregistrés les 28 et 29 janvier, lors d'un épisode de pollution ayant touché une grande partie de la région. Ils sont donc difficilement attribuables aux chantiers.

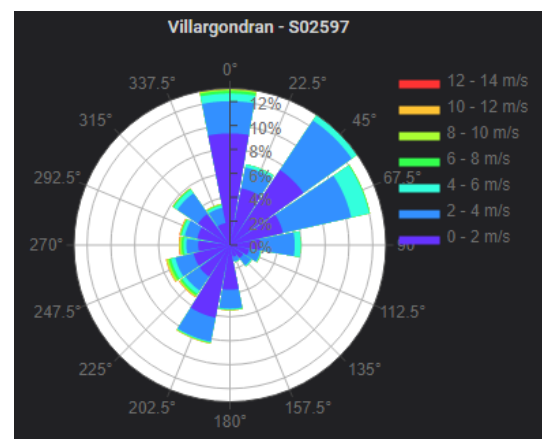
janvier-2022		St Jean de Maurienne Grand Coin
Nb jours PM10 > 50 µg/m3	2	(1)
Nb jours PM10 > 35 µg/m3	2	(1)
nb heures PM10 > 70 µg/m3	17	(12)
nb heures PM2,5 > 20 µg/m3	78	(48)



Secteur Villargondran/Villard-Clément/St-Julien-Montdenis/St-Martin-la-Porte



Sur le secteur Villargondran-Saint Martin de la Porte, les observations sont assez similaires. Une différence notable cependant : les 7 et 8 janvier, des dépassements ont été observés à Saint Julien Montdenis et Villargondran. Ces dépassements ayant eu lieu en soirée et le weekend, ils ne sont pas attribuables aux activités de chantier. L'humidité élevée peut également avoir eu un impact sur les valeurs. A noter qu'en raison de soucis techniques, le capteur de Saint-Martin-la-Porte est pour le moment à l'arrêt.



janvier-2022	St Jean de Maurienne Grand Coin	Villargondran salle polyvalente	Villarclément	St Julien Montdenis	Saint Martin de la Porte*
Nb jours PM10 > 50 µg/m3	2 (1)	0	1 (0)	0	
Nb jours PM10 > 35 µg/m3	2 (1)	1 (1)	2 (1)	2 (1)	
nb heures PM10 > 70 µg/m3	17 (12)	6 (6)	11 (6)	6 (3)	
nb heures PM2,5 > 20 µg/m3	78 (48)	19 (10)	37 (22)	15 (10)	

Secteur Modane/Le Bourget



Sur le secteur Modane-Bourget, les niveaux sont restés relativement bas. A noter que le capteur du Bourget présente une grande variabilité. Cela semble sans lien avec les chantiers. Compte tenu de la période hivernale, et des pics en particules PM2,5 également, il est possible que les pics soient liés aux émissions du chauffage résidentiel.

janvier-2022	Modane Piscine*	Modane est	Le Bourget
Nb jours PM10 > 50 µg/m3	0	0	0
Nb jours PM10 > 35 µg/m3	0	0	0
nb heures PM10 > 70 µg/m3	0	0	8 (6)
nb heures PM2,5 > 20 µg/m3	0	0	89 (55)

*à partir du 20/01

Récapitulatif des dépassements de seuils de l'année

Les tableaux ci-dessous présentent un décompte mensuel des dépassements. Toutefois, ils ne peuvent être lus séparément des commentaires qui leur sont associés dans les bulletins. En effet, ces tableaux ne font pas la distinction entre les dépassements dus aux chantiers et ceux dus à d'autres sources. **En raison du changement de méthodologie et du passage en données brutes, nous ne présentons pas ici les comptages des mois précédents dans la mesure où la comparaison peut être délicate.**

janvier-2022	St Jean de Maurienne Grand Coin	Villargondran salle polyvalente	Villarclément	St Julien Montdenis	Saint Martin de la Porte*	Modane Piscine*	Modane est	Le Bourget
Nb jours PM10 > 50 µg/m3	2 (1)	0	1 (0)	0		0	0	0
Nb jours PM10 > 35 µg/m3	2 (1)	1 (1)	2 (1)	2 (1)		0	0	0
nb heures PM10 > 70 µg/m3	17 (12)	6 (6)	11 (6)	6 (3)		0	0	8 (6)
nb heures PM2,5 > 20 µg/m3	78 (48)	19 (10)	37 (22)	15 (10)		0	0	89 (55)